

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SANITAIRE

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE ET DES PROGRAMMES DE SANTÉ PUBLIQUE

***Programme National de Lutte contre l'infection à VIH/Sida, les Hépatites virales
et les Infections Sexuellement Transmissibles (PNLS-HV-IST)^{pk}***

Notre mission

- Informer
- Conseiller
- Servir



Notre devise

- Abstinence
- Fidélité
- Préservatif

00000149

N° _____/2020/MSHP/CAB/SG/DGAS/DLMPSP/PNLS-HV-IST

30 MARS 2020

Lomé, le _____

Le Coordonnateur National du PNLS-HV-IST

à

Mesdames/Messieurs :

- Les Directeurs régionaux de la santé
- Les directeurs préfectoraux de la santé
- Les responsables des sites de PEC des PVVIH
- Les dispensateurs

Objet : Commande d'urgence des sites

Mesdames/Messieurs,

Dans le cadre de la lutte le COVID 19 et vue l'urgence des mesures prises par le gouvernement, je vous prie d'instruire les dispensateurs de faire une commande d'urgence pouvant permettre de doter à chaque patient trois (03) mois de consommation d'ARV.

Pour les molécules de deuxième ligne, le stock de (LPV/r 200/50) n'est pas suffisant pour faire une dispensation de trois mois aux patients. Les sites doivent commander le DOLUTEGRAVIR simple (DTG 50 mg) en remplacement de (LPV/r 200/50). Le DTG 50 mg doit être servi chez les patients ayant une charge virale indétectable ou un nombre de LTCD4+>500 cellules/ μ l.

Comptant sur votre habituelle collaboration, je vous prie d'agrèer, **Mesdames/Messieurs**, mes salutations distinguées.



Professeur Anoumou DAGNRA